

CHARTRE DE BONNES PRATIQUES
ASSOCIATION KASSIOPEE

Présentation de l'association Kassiopee

Créée en avril 2014, siège social : Centre de Kerfleau - 56650 CAUDAN. L'association Kassiopee a ouvert la Maison des Aidants à Caudan le 16 janvier 2016.

Objet :

- Proposer du répit à tout Aidant Familial en emploi ou non accompagnant un proche concerné par la maladie d'Alzheimer et/ou une maladie neurodégénérative.
- Favoriser le lien social et limiter le risque d'épuisement des Aidants Familiaux
- Proposer des ateliers collectifs et individuels
- Accompagner la dyade Aidant/Aidé dans le processus de vieillissement et proposer des actions adaptées aux situations
- S'inscrire dans le réseau d'acteurs professionnels du Pays de Lorient, favoriser le travail en partenariat pour le bénéfice des Aidants Familiaux.

Les valeurs et la démarche de l'association qui animent le projet associatif sont :

- Non jugement et bienveillance envers tout adhérent et son proche
- Les administrateurs refusent toute discrimination ethnique, religieuse et idéologique. Ce refus de discrimination exige une attitude de tolérance et d'ouverture dans le droit à la différence pour chaque personne et dans le respect de ses origines et de sa culture.
- Respect du rythme de chacun(e) dans la prise de décision
- Orienter, informer et accompagner l'Aidant(e), sa famille pour que ceux-ci puissent faire un choix éclairé
- Faciliter l'intégration des nouveaux adhérents au sein des ateliers
- Favoriser la concertation, la co-construction du projet avec les adhérents
- Vigilance sur les tarifs pratiqués (cotisation, prise en charge de l'Aidé) pour qu'ils restent abordables pour tous et toutes.
- Mise en place d'une boîte participation libre aux ateliers afin de permettre à chacun(e) de participer selon ses possibilités (montant et fréquence).
- Développer le travail en réseau en participant à des actions dans des dispositifs locaux, départementaux, régionaux et nationaux avec d'autres partenaires partageant nos valeurs et nos engagements.

Cette charte est le document fondateur de l'association, elle devra être affichée dans la Maison des Aidants, sera remise aux adhérent(es) lors la cotisation.

Les adhérent(e)s, administrateurs, salarié(e)s s'engagent à respecter cette charte, celle-ci pourra être discutée, revue lors de l'assemblée générale.